

# Un coup de pouce pour l'épargne réglementée !



© 2023 Les Echos Publishing

Le gouvernement a dévoilé récemment ces nouvelles mesures qui viennent impacter l'épargne des Français. Première mesure, le Livret A (ainsi que son frère jumeau, le livret de développement durable et solidaire) voit son taux d'intérêt porté de 2 à 3 % du 1<sup>er</sup> février 2023 au 31 juillet 2023. Une décision qui semble logique dans la mesure où nous connaissons depuis plusieurs mois maintenant une poussée inflationniste.

Autre produit ayant été impacté : le compte épargne logement. Ce dernier bénéficie également d'une revalorisation. Au 1<sup>er</sup> février 2023, son taux est passé de 1,25 à 2 %. Toujours au chapitre de l'épargne logement, rappelons que le taux du Plan d'épargne logement a connu une hausse de sa rémunération en passant de 1 à 2 % au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Un taux qui bénéficie aux épargnants ayant ouvert un contrat à compter de cette même date. Ceux qui ont été ouverts avant ne sont donc pas concernés et continueront à bénéficier d'un taux d'intérêt de 1 %.

Enfin, dans l'optique de protéger les plus fragiles, les pouvoirs publics ont fait un effort conséquent pour le Livret d'épargne populaire. Son taux d'intérêt atteint désormais 6,1 %, soit une hausse de 1,5 point.

[Arrêté du 27 janvier 2023 relatif aux taux d'intérêt des](#)

[produits d'épargne réglementée, JO du 29](#)

© 2022 Les Echos Publishing